



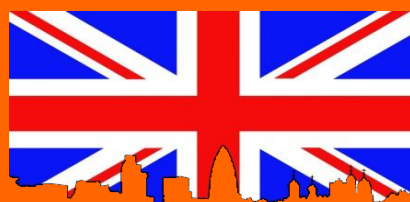
La section européenne : l'ouverture culturelle et linguistique du futur citoyen européen

La section européenne en anglais du lycée Pergaud vise à renforcer l'ouverture européenne des élèves ainsi que leur maîtrise de l'anglais.

La mention « section européenne » sur le diplôme du baccalauréat sanctionne cette scolarité (sous condition de résultats).

La poursuite d'études à l'étranger est facilitée par l'obtention de cette mention.

Au lycée Pergaud, la section européenne peut être suivie en série littéraire (L), économique et sociale (ES), scientifique (S) ou en sciences et technologies du management et de la gestion (STMG).



Lycée Pergaud

91-93, bd Léon Blum

25022 Besançon

Tél : 03.81.54.77.77

Fax : 03.81.54.77.88



Section européenne anglais

L'admission en section européenne anglais

UNE RÈGLE : LA MOTIVATION POUR LA LANGUE ET
LES CULTURES ANGLOPHONES

L'organisation des études en section européenne

Un examen spécifique pour une mention spéciale au Bac

La section européenne, pour qui ?

L'élève candidat à la section européenne doit montrer un intérêt véritable pour la langue vivante et les cultures anglophones.

Il est nécessaire d'avoir un niveau A2/B1 (CECRL) en langue et de bons résultats dans l'ensemble des matières enseignées.

L'élève doit être autonome, travailler rapidement et efficacement compte tenu du travail supplémentaire induit par la section.

L'admission

Les élèves admis en section européenne sont ceux ayant manifesté une réelle motivation en anglais.

Le cas échéant (si les demandes devaient être pléthoriques), l'admission serait prononcée par une commission ad-hoc.

L'accueil en internat est possible ainsi que pour les correspondants étrangers en séjour au lycée.

Les élèves inscrits en section européenne bénéficient d'un enseignement adapté en anglais, ainsi que d'un enseignement en anglais dans une discipline non linguistique (DNL).

En classe de seconde, les élèves découvriront alternativement plusieurs disciplines non linguistiques tandis qu'en classe de première et de terminale, ils suivront essentiellement un enseignement de DNL en lien avec leur série de baccalauréat.

En seconde, l'élève aura l'opportunité de passer le CEC (Cambridge English Certificate) pour valider le niveau B1.

Un échange scolaire ou un voyage d'étude (avec participation financière des familles^(*)) sera organisé et fait partie intégrante de la section. Les familles s'engagent dans cette démarche et acceptent notamment d'accueillir des correspondants étrangers dans ce cadre.

En seconde

Les élèves sont inscrits en classe européenne et profitent d'un enseignement adapté en anglais ainsi que d'une heure de DNL (plusieurs disciplines seront présentées au cours de l'année).

En première et terminale

Les élèves sont inscrits dans leur série, et sont regroupés pour l'enseignement de l'anglais et de la DNL. La DNL dépend de leur série de bac.

Le lycée Pergaud offre à ses élèves la possibilité de suivre le cursus « section européenne » aussi bien en filière L, ES, S ou STMG

La mention « Section européenne anglais » est portée sur le diplôme du baccalauréat des candidats qui ont passé les épreuves avec succès et ont en outre :

- Obtenu une note égale ou supérieure à 12 sur 20 à l'épreuve du premier groupe d'anglais
- Obtenu une note égale ou supérieure à 10 sur 20 à une évaluation spécifique (notamment en DNL) visant à apprécier le niveau de maîtrise de la langue acquis au cours de la scolarité en section européenne.

L'évaluation spécifique prend en compte :

- Le résultat d'une interrogation orale de langue comptant pour 80% de la note globale
- La note sanctionnant la scolarité de l'élève en DNL comptant pour 20% de la note globale.

Le candidat au baccalauréat général peut en outre faire prendre en compte cette évaluation spécifique dans le calcul de la note globale du bac, en choisissant de la présenter au titre de l'une des options facultatives. Il fait connaître son choix au moment de l'inscription aux examens.

LA SECTION EUROPÉENNE ANGLAIS DU LYCÉE PERGAUD

Lycée Pergaud

91-93, bd Léon Blum – 25022 Besançon

Tél : 03.81.54.77.77 – Fax : 03.81.54.77.88

(*) Les familles rencontrant des difficultés financières pourront au besoin faire appel au Fonds social lycéen. Renseignements auprès de l'assistante sociale du lycée.